

Le vendredi, 23 juillet 2010

Monsieur le sous-commissaire Nause,

Le Syndicat des employé-e-s du Solliciteur général (SESG) est totalement consterné par le dernier communiqué à l'intention des représentants des relations fonctionnelles (RRF) de toute la Force portant sur le projet des catégories d'employés (CE). Nous sommes également consternés par le fait que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) autorise l'utilisation du matériel gouvernemental pour distribuer un communiqué qui est non seulement inacceptable et truffé de renseignements erronés mais également un manquement à la Politique de l'État sur l'utilisation du matériel gouvernemental. Dans un courriel ultérieur, je vous ferai parvenir une copie d'un décret de notre bureau à l'intention d'un de nos présidents de sections locales à qui l'on reprochait de se servir du système de messagerie de la GRC pour solliciter des griefs de protestation et qui a été sommé par la GRC de renoncer et mettre fin à cette pratique sur-le-champ. Il est assurément choquant de constater que seulement quelques jours plus tard le Programme des RRF obtienne l'approbation sans équivoque de rédiger tous les renseignements souhaités et qu'il les achemine à chaque compte de messagerie à l'échelle de l'organisme.

Je suis convaincu que vous pouvez reconnaître pourquoi le SESG est réticent à continuer de participer au projet actuel portant sur les CE. Le projet reprend continuellement le même exercice maintes et maintes fois, sans aucune cohérence dans son application. Une fois que les décisions sont prises de convertir les postes de membres ordinaires ou de membres civils à la catégorie du service public, elles sont annulées en l'espace de quelques années. Un exemple frappant de ce phénomène, ce sont les postes administratifs actuellement occupés par des membres ordinaires – ils ont tous été convertis à la catégorie CM ou PS et maintenant nous sommes sur le point de les revoir à nouveau.

Il y a tellement de renseignements erronés dans le communiqué que je recommande vivement à la haute direction de la GRC d'aborder dans ses propres communications. Contrairement à ce qui a été écrit dans le bulletin, la Commission de la fonction publique est responsable de l'intégrité du processus de dotation au sein de l'ensemble de la fonction publique et il était de fait indiqué pour la Commission de mener une vérification et de formuler des recommandations au commissaire de la GRC. Le commentaire que « Le Programme des RRF et la partie patronale ont ramené ce projet à 202 postes » [Traduction] est totalement inexact et ne tient compte que des postes qui auraient pu être convertis vers un seul agent de négociation – l'AFPC. Ce nombre ne tient assurément pas compte des postes qui auraient dû être traités au cours de la Phase 2 de l'examen, phase qu'on n'a jamais achevée.

Il n'y a absolument aucun poste de service public qui pourrait ou qui devrait relever à nouveau de la catégorie CM ou RM. Essentiellement, les postes de service public sont les postes qui sont classifiés les plus bas au sein de l'organisation et qui tombent carrément sous le coup des normes de classification du service public. Le commentaire suivant lequel les postes des commis aux détachements devraient être revus est absurde. Ces commis offrent du soutien administratif aux fonctions de police opérationnelle. De toute évidence, la *Loi sur la GRC* stipule que les titulaires de ces postes doivent être embauchés en vertu de la LEFP.

Le bulletin s'adresse aux membres qui ont la possibilité de poser un choix. Les CE ne sont pas une question de choix – il s'agit plutôt pour la GRC de bien classifier ses postes en fonction des normes de classification. Si un employé ne souhaite pas relever d'une catégorie particulière, alors il lui appartient de poser un choix, par le truchement des processus de dotation disponibles, d'aller de l'avant.

Tout comme dans son article remontant à 1995 et baptisé « Express Lane to Civilianization » (Processus accéléré de civilisation), le Programme des RRF est, à nouveau, autorisé à tenter de faire dérailler le projet des catégories d'employés par n'importe quel moyen nécessaire et d'anéantir le moral déjà faible des employés et des membres aussi. Le SESG recommande vivement à votre bureau de mettre fin aux

renseignements erronés qu'on permet actuellement de faire circuler par l'intermédiaire des systèmes électroniques. Si vous choisissez de ne pas tenir compte de notre suggestion, alors le SESG serait contraint de demander un accès égal à votre système pour que nous puissions traiter du communiqué des RRF et des renseignements erronés qui y sont diffusés.